

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_53
id. 2420

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

**AIDE DÉPARTEMENTALE AUX COLLÉGIENS
AIDE AUX ÉLÈVES INTERNES
CLASSES DE DÉCOUVERTE ET AIDES PARTICULIÈRES
AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ**

Ces interventions permettent, d'attribuer un secours financier aux familles par le biais de l'aide départementale aux collégiens et de l'aide à la mobilité des élèves dans le cadre pédagogique des séjours et classes de découverte organisés par les écoles du 1er degré et les collèges, politiques départementales qui sont traitées dans le présent rapport.

I – AIDE DÉPARTEMENTALE AUX COLLÉGIENS ET AIDE AUX ÉLÈVES INTERNES

Compétence facultative prévue par la loi, l'attribution de bourses aux jeunes élèves tarn-et-garonnais n'en demeure pas moins un volet important de la politique du Conseil Départemental en faveur de l'accès de tous à l'Éducation.

Dans ce cadre, le Département intervient en direction des publics relevant de sa responsabilité et des familles qui en éprouvent le plus grand besoin.

Ainsi, la priorité a été donnée aux **collégiens boursiers d'État aux taux 2 et 3**. Ils bénéficient d'une aide forfaitaire respective de **75 € et 150 €**.

Par ailleurs, **une aide aux élèves internes des collèges tarn-et-garonnais est allouée**. Elle est d'un montant annuel de **100 €** et de **150 €** pour un élève boursier au taux 3. Ce dispositif n'est pas cumulable avec l'aide départementale aux collégiens susvisée.

Sur le budget 2016, Monsieur le Président propose de ratifier un crédit de paiement de **180 000 €** pour l'aide départementale aux collégiens et l'aide aux élèves internes au titre de l'année scolaire 2015-2016.

La date limite de dépôt des dossiers était fixée en décembre 2015.

II – CLASSES DE DÉCOUVERTE

Cette politique facultative contribue à faciliter l'organisation, par les établissements scolaires, de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques, ainsi que, de manière plus ciblée, à donner la possibilité aux familles les plus en difficulté d'envoyer leurs enfants dans de tels séjours.

Monsieur le Président propose :

1°) Pour l'année scolaire 2015-2016 :

- de ratifier l'inscription d'un crédit de paiement de **306 000 €** selon la ventilation suivante :

- écoles publiques et privées.....126 000 €
- collèges publics et privés..... ..180 000 €

2°) Pour l'année scolaire 2016-2017 :

- de reconduire cette politique conformément au règlement général et au barème joints en annexes 1 et 2, étant précisé que les crédits de paiement nécessaires seront inscrits lors du vote du budget primitif 2017, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées) et article 657371, sous-fonction 221 (collèges publics et privés),
- d'allouer une subvention exceptionnelle pour la prise en charge d'accompagnateurs d'enfants handicapés et de donner délégation à la Commission Permanente afin d'examiner ces situations particulières.

Ces crédits pourront, comme chaque année, faire l'objet de réajustements en fonction des séjours réalisés lors d'une prochaine décision modificative de l'Assemblée.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve selon les modalités susvisées la politique départementale aux collégiens, aide aux élèves internes, classes de découverte et aides particulières aux familles en difficulté :

- Aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes :

- Ratifie, pour l'année scolaire 2015-2016, l'inscription d'un crédit de paiement de 180 000 € à l'article 6513 – sous-fonction 221 au budget départemental de 2016 ;

- Classes de découverte :

- Ratifie, pour l'année scolaire 2015-2016, l'inscription d'un crédit de paiement de 306 000 € au budget départemental de 2016, ventilé comme suit :
 - écoles (*Article 656812 - sous-fonction 21*).....126 000 €
 - collèges (*Article 657321 – sous-fonction 221*)..... 180 000 €

- Décide de reconduire la politique facultative relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides particulières aux familles en difficulté pour l'année scolaire 2016-2017 selon les modalités susvisées, et conformément au règlement général et au barème joints en annexes I et II ;
- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle pour la prise en charge d'accompagnateurs d'enfants handicapés et donne délégation à la Commission Permanente afin d'examiner ces situations particulières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC